

RÉUSSIR LA PROCÉDURE DISCIPLINAIRE DU FONCTIONNAIRE

Date : Mardi 17 mai 2022 - 9h30 à 11h

Lieu : Visioconférence (application Zoom)

Accessibilité : formation accessible aux personnes en situation de handicap

Tarif : 280 € H.T. par participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et au 01 45 49 48 49.

PROGRAMME

Réussir une procédure disciplinaire nécessite une vigilance à tous les niveaux : de l'établissement suffisant des faits au lancement de la procédure, en passant par le déroulement du conseil de discipline lorsqu'il a lieu, le choix du niveau de sanction adapté aux conditions de contrôle du juge, et la rédaction de la sanction, suffisamment motivée et conforme aux pièces à disposition de l'administration.

Le cas d'une suspension conservatoire est également, dans certains cas, sujet à quelques précautions, qui seront abordées avec les autres sujets de la manière la plus exhaustive possible pour réussir la procédure disciplinaire.

OBJECTIFS

Connaître le cadre réglementaire applicable et anticiper les potentielles difficultés pour les éviter et parvenir à une sanction la plus sécurisée possible.

PUBLIC CONCERNE

Dans les trois fonctions publiques : responsables/directeurs des ressources humaines, responsables/directeurs juridiques/directeurs d'établissements ou de collectivités.

INTERVENANT



Marjorie ABBAL
Avocate directrice

PREREQUIS

Connaissances minimales en gestion des ressources humaines.

METHODE PEDAGOGIQUE

- Exposé de l'état du droit suivant les différentes étapes de la procédure
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'intervenant
- Questions - réponses avec les participants
- Discussion autour de retours d'expérience
- Support pédagogique

MODALITES D'EVALUATION

QCM final et questionnaire de satisfaction à chaud et à froid.